

**Votre conseiller**

DUMAS DE RAULY CESAR
Tél : 05 65 35 34 27 (coût d'un appel local)
Mail : cahors-cabessut@gan.fr

LA POSTE

SD : 866001382508568

653560 125071 16430
C08 1/ 5 161

**Vos interlocuteurs de gestion**

Unité de gestion : GROUPAMA GAN VIE
DIRECTION COLLECTIVES GESTION INTERNE
OPERATIONS PREVOYANCE ET SANTE
2 BOULEVARD DE PESARO
92024 NANTERRE CEDEX
Tél : 09.69.39.29.75 (coût d'un appel local)
Espace Client : <https://espaceclient.ganassurances.fr>
Code portefeuille : M4

IT-POSE 46 -
575 ROUTE DE BOURNAGUET
46090 TRESPoux RASSIELS

**Adresse retour bordereau**

DIRECTION COLLECTIVES GESTION INTERNE
OPERATIONS PREVOYANCE ET SANTE
2 BOULEVARD DE PESARO
92024 NANTERRE CEDEX

Vos références

N° de client : 48372637 à rappeler pour toute correspondance
Raison sociale : IT-POSE 46 -
SIRET : 88824306000017
N° Appel de cotisations : GGVFCU10000827966
Code auxiliaire : C84071

NANTERRE, le 20/01/2026

Objet : Votre facture DSN

Madame, Monsieur,

Vous nous faites confiance pour la gestion de vos garanties et nous vous en remercions.
Nous vous adressons l'appel de cotisations pour le trimestre passé.

Le montant de vos cotisations s'élève à 145,40 €.

Nous vous informons que compte tenu des assiettes que vous avez déclarées dans vos DSN, vous restez redevable d'un montant de 145,40 €.

Le montant calculé de 145,40 € sera prélevé le 05/02/2026 sur le compte que vous nous avez communiqué. Le prélèvement des sommes dues étant automatique, vous n'avez aucune action complémentaire à réaliser concernant le règlement.

En cas de transmission de cet appel de cotisations à votre comptable ou votre déclarant, n'oubliez pas de lui transmettre également ce courrier explicatif.





Appel de cotisations N° GGVFCU10000827966
Période du 01/10/2025 au 31/12/2025

Contrat N° 77262080000000 - Prévoyance Cadre
Période du 01/10/2025 au 31/12/2025

Assiette	Taux	Valeur assiette (€)	Montant dû TTC (€)
Tranche A	2,54 %	5724,90 €	145,40 €
Tranche B	3,60 %	0,00 €	0,00 €
Total pour le contrat 77262080000000			145,40 €

TOTAL COTISATIONS SUR LA PERIODE

145,40 €

TOTAL APPEL DE COTISATIONS

145,40 €

Le présent appel de cotisations concerne la prime échue pour la période susmentionnée. Si vous êtes redevable d'une cotisation sur une période antérieure, nous vous informons que ce nouvel appel de cotisation n'a pas pour effet d'éteindre les procédures en cours à cette même date pour non-paiement au titre de l'article L. 113-3 du Code des assurances.

161

2/ 5

653560 125073 16430

